

Procès-verbal - Mardi le 2 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA, TENUE AU 26 CHEMIN BEGLEY (CENTRE COMMUNAUTAIRE) LE 2 JUILLET 2024 À 19H00, SOUS LA PRÉSIDENCE DE M. ROBERT BERGERON, MAIRE

SONT PRÉSENTS, PAUL CHAMBERLAIN, LYNNE LACHAPELLE, SYLVAIN LA FRANCE, MATTHEW ORLANDO, DAMIEN LAFRENIÈRE, LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER-TRÉSORIER PIERRE VAILLANCOURT, EST AUSSI PRÉSENT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT ET GREFFIER-TRÉSORIER YANNICK PERREAULT.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux personnes présentes, et après avoir constaté qu'il y a quorum ouvre la session, il est 19h00.

1.2 RAPPORT DU MAIRE

1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Rapport du maire
- 1.3 Ordre du jour
- 1.4 Procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024
- 1.5 Procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024
- 1.6 Prélèvements bancaires
- 1.7 Registre des chèques
- 1.8 Liste des comptes fournisseurs
- 1.9 Dépenses du directeur général
- 1.10 Dépenses du directeur du service incendie
- 1.11 Autorisation – Mandat à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau pour effectuer l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseurs) répondant aux besoins des services de sécurité incendie de la MRC
- 1.12 Signataire pour conclure la convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la municipalité de Kazabazua
- 1.13 Commandite - Les Rapides de Paugan Falls

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 2.1 Modification résolution N° 2016-01-15 concernant les taux pour formation des pompiers volontaires

3. TRANSPORT

- 3.1 Panneaux de signalisation d'arrêt à l'intersection du chemin Gerry Labelle et de Ruisseau-des-Cerises
- 3.2 Publication sur le site SEAO (Système électronique d'appel d'offres) pour l'acquisition d'un camion 10 roues avec option de déneigement

4. HYGIÈNE DU MILIEU

- 4.1 Collecte des Encombrants

5. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 5.1

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 6.1 Officialisation d'une rue auprès de la Toponymie du Québec
- 6.2 Pavage d'emplacements municipaux à Kazabazua
- 6.3 Mandat procureur – mise en demeure dossiers de nuisance

7. LOISIRS ET CULTURE

- 7.1

8. VARIA

- 8.1

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

2024-07-124
1.3

ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre

du jour et de la disponibilité des documents au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu d'adopter l'ordre du jour en y ajoutant les sujets suivants :

1.14 CERTIFICAT DE PAIEMENT #3 – CAMA

ADOPTÉE

2024-07-125
1.4

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-07-126
1.5

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 12 JUIN 2024

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu

D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 12 juin 2024 tel que présenté.

ADOPTÉE

2024-07-127
1.6

ADOPTION PRÉLÈVEMENTS BANCAIRES

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Sylvain La France
Et résolu

D'adopter, tel que présentée, la liste des prélèvements bancaires pour le mois De juin 2024, totalisant les montants suivants :

Salaires nets	37 127,63 \$
Remises provinciales	14 393,89 \$
Remises fédérales	5 511,23 \$
Remises du Régime de retraite	4 394,84 \$

ADOPTÉE

2024-07-128
1.7

ADOPTION DU REGISTRE DES CHÈQUES

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Lynne Lachapelle
APPUYÉ par Matthew Orlando
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le registre des chèques du mois de juin 2024 totalisant un montant de 229 370,08 \$.

ADOPTÉE

2024-07-129
1.8

ADOPTION DE LA LISTE DES COMPTES FOURNISSEURS

ATTENDU QUE les comptes ont été vérifier par Lynne Lachapelle et Robert Bergeron;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Lynne Lachapelle
Et résolu

D'adopter, tel que présenté, le paiement de la liste des comptes fournisseurs du mois de juin 2024 totalisant un montant de 98 365,87 \$ incluant les remises provinciales et fédérales.

ADOPTÉE

2024-07-130
1.9

DÉPENSES DU DIRECTEUR GÉNÉRAL - DGE (0,00 \$)

2024-07-131
1.10

DÉPENSES DU DIRECTEUR DU SERVICE INCENDIE - DCP (0,00 \$)

Certificat de disponibilité des crédits

Je, soussigné, Pierre Vaillancourt, directeur général de la Municipalité de Kazabazua, certifie qu'il y a des crédits budgétaires et/ou extra budgétaires disponibles provenant de revenus excédentaires, du surplus accumulé, de réserves financières, de fonds réservés ou d'autres sources pour lesquels les dépenses ci-haut énumérées sont engagées.



Pierre Vaillancourt, DMA
Greffier-trésorier et directeur général

2024-07-132
1.11

AUTORISATION – MANDAT À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU POUR EFFECTUER L'ACQUISITION DE DEUX STATIONS D'AIR RESPIRABLE (COMPRESSEURS) RÉPONDANT AUX BESOINS DES SERVICES DE SÉCURITÉ INCENDIE DE LA MRC

CONSIDÉRANT le territoire vaste de la MRCVG, ce qui engendre un déplacement considérable pour les municipalités pour avoir accès au seul compresseur disponible du territoire, pour les services de sécurité incendie (SSI) du territoire;

CONSIDÉRANT qu'en raison de cette distance les SSI doivent se déplacer dans d'autres régions pour répondre à leurs besoins, la nécessité de donner accès à cet équipement à deux endroits sur le territoire devient donc essentiel;

CONSIDÉRANT que les municipalités ne peuvent acquérir seules un tel équipement et qu'une demande a été formulée à la MRC pour procéder à l'achat de deux compresseurs, dépense non prévue au budget 2024 de la MRC;

CONSIDÉRANT que la dépense, non prévue au budget de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, sera répartie conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

CONSIDÉRANT que suite à son acquisition, la MRC effectuera l'installation d'un compresseur dans les installations du SSI de la municipalité de Grand-Remous et du SSI de la municipalité de Kazabazua. Des ententes intermunicipales seront signées avec ces municipalités ayant pour objectif de définir les rôles et les responsabilités de chaque partie ainsi que les coûts financiers qui s'y rattacheront ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil des maires lors de la présentation du projet dans le cadre du préambule du conseil des maires du 18 juin 2024;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Damien Lafrenière **APPUYÉ** par Paul Chamberlain, propose et il est résolu par le conseil municipal de Kazabazua de donner le mandat à la MRCVG dans la poursuite des travaux nécessaires ayant pour objectif de planifier le lancement d'un appel d'offres pour l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseur), ainsi que de préparer les ententes intermunicipales avec la municipalité de Grand-Remous et la municipalité de Kazabazua, endroit où les compresseurs seront installés.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité de Kazabazua contribuera à l'acquisition de deux stations d'air respirable (compresseur) et assume la dépense conformément au règlement 2023-383 actuellement en vigueur à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau ;

ADOPTÉE

2024-07-133
1.12

SIGNATAIRE POUR CONCLURE LA CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE ENTRE LA MINISTRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET LA MUNICIPALITÉ DE KAZABAZUA

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du Protocole d'entente de la convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la municipalité de Kazabazua relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dossier 2030482

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain **et RÉSOLU :**

QUE le conseil de la municipalité de Kazabazua autorise et mandate le maire M. Robert Bergeron signataire pour conclure la convention d'aide financière entre la ministre des Affaires municipales et la municipalité de Kazabazua relative à l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 1 du programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales projets de bâtiments de base à vocation municipale ou communautaire dossier 2030482.

ADOPTÉE

2024-07-134
1.13

COMMANDITE - LES RAPIDES DE PAUGAN FALLS

CONSIDÉRANT QUE Les Rapides de Paugan Falls sont une franchise de hockey senior qui a été acceptée dans la Eastern Ontario Super Hockey League (EOSHL);

CONSIDÉRANT QUE l'organisme est enregistré en tant qu'organisation à but non lucratif et que leur mission est de rassembler la communauté grâce à l'amour commun du hockey et qu'il jouera à l'aréna de la Vallée de la Gatineau, à Low (Québec), à partir du mois d'octobre.

CONSIDÉRANT QUE l'organisme ont plusieurs projets clés pour lesquels les fonds nécessaires pour la saison;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Lynne Lachapelle et résolu;

QUE le conseil autorise la commandite forfait bronze au coût de 500 \$ qui inclut :

- Une paire de billets de saison (valeur 180 \$)
- Annonce du parrainage du groupe sur les médias sociaux de Rapids
- Le logo du sponsor est affiché sur notre site web
- Les logos des sponsors sont affichés à côté de la table de billetterie lors de tous les matchs à domicile.

QUE les billets de saison soit mis à la disponibilité de la population de Kazabazua qui peut-être procurer à la bibliothèque municipale.

ADOPTÉE

2024-07-135
1.14

CERTIFICAT DE PAIEMENT #3 – CAMA

CONSIDÉRANT qu'un certificat de paiement # 3 pour le projet de la construction du garage municipal a été émis par la firme et certifié par la firme Robert Ledoux Architecte;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Damien Lafrenière et résolu;

QUE le conseil autorise la demande de paiement au montant de 107 137,98 \$ incluant les taxes applicables pour les travaux effectués au 30 juin 2024 en faveur de l'entrepreneur Industries CAMA.

ADOPTÉE

2. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2024-07-136
2.1

MODIFICATION RÉSOLUTION № 2016-01-15 CONCERNANT LES TAUX POUR FORMATION DES POMPIERS VOLONTAIRES

IL EST PROPOSÉ par Paul Chamberlain
APPUYÉ par Damien Lafrenière

Et résolu

QUE le conseil modifie la résolution N° 2016-01-15 concernant les taux pour formation des pompiers volontaires que ce taux est modifié pour le suivant :

Un montant forfaitaire de 90 \$ par jour pour la formation des pompiers et un montant additionnel d'un maximum de 25 \$ pour les repas,

ADOPTÉE

3. TRANSPORT

2024-07-137
3.1

PANNEAUX DE SIGNALISATION D'ARRÊT À L'INTERSECTION DU CHEMIN GERRY LABELLE ET DE RUISSEAU-DES-CERISES

ATTENDU que la sécurité des usagers de la route est une priorité absolue ;

ATTENDU l'augmentation du trafic et des préoccupations concernant la sécurité à l'intersection du chemin Gerry Labelle et de Ruisseau-des-Cerises ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil autorise l'installation de deux panneaux de signalisation d'arrêt sur le chemin Gerry Labelle à l'intersection du chemin Ruisseau-des-Cerises afin de réguler efficacement la circulation et de réduire les risques d'accidents.

QUE cette résolution prend effet immédiatement après son approbation et la mise en place des panneaux appropriés.

ADOPTÉE

2024-07-138
3.2

PUBLICATION SUR LE SITE SEAO (SYSTÈME ÉLECTRONIQUE D'APPEL D'OFFRES) POUR L'ACQUISITION D'UN CAMION 10 ROUES AVEC OPTION DE DÉNEIGEMENT

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un camion 10 roues avec option de déneigement pour répondre aux besoins opérationnels de la municipalité de Kazabazua est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE l'acquisition d'un camion avec option de déneigement doit être neuf avec proposition de financement ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Paul Chamberlain et résolu;

QUE le conseil mandate la direction générale de publier une demande de soumissions publique relative à un achat d'un camion neuf de dix roues avec option de déneigement, comportant une dépense égale ou supérieure au seuil décrété par le ministre et de publiée dans le système électronique d'appel d'offres approuvé par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans un journal qui est diffusé sur le territoire de la municipalité et de prévoir tout document auquel elle renvoie.

ADOPTÉE

4. HYGIÈNE DU MILIEU

2024-07-139
4.1

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a étudié la possibilité de mettre en place une collecte des encombrants;

CONSIDÉRANT que la collecte des encombrants sera effectuée de manière individuelle, c'est-à-dire que les citoyens devront appeler la municipalité lorsqu'ils ont des encombrants à collecter à leur domicile;

CONSIDÉRANT que la formule "utilisateur payeur" sera appliquée afin que ceux qui ne désirent pas bénéficier de ce service ne soient pas chargés financièrement;

CONSIDÉRANT qu'il reste des études à faire afin de finaliser la décision, mais que les grandes lignes du processus ont été définies;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando, et résolu par le conseil municipal de Kazabazua d'adopter les

principes de la collecte individuelle des encombrants et de mandater l'administration municipale pour poursuivre les études nécessaires et finaliser les modalités de mise en œuvre de ce service.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité de Kazabazua adoptera la formule "utilisateur payeur" pour la collecte des encombrants, afin de répartir équitablement les coûts de ce service.

ADOPTÉE

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

2024-07-140
6.1

OFFICIALISATION D'UNE RUE AUPRÈS DE LA TOPONYMIE DU QUÉBEC

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance de l'emplacement de la rue à être nommée;

IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France
APPUYÉ par Damien Lafrenière
Et résolu

QUE le conseil autorise le nom de la rue sous le nom « Havre de Paix » et mandate la direction générale de procéder à l'officialisation de ce nom auprès de la Toponymie du Québec.

ADOPTÉE

2024-07-141
6.2

PAVAGE D'EMPLACEMENTS MUNICIPAUX À KAZABAZUA

CONSIDÉRANT la nécessité de resurfer à l'asphalte recyclé différents emplacements municipaux à Kazabazua, incluant le stationnement entre l'église et le bureau de poste (environ 6 000 pieds carrés pour 5 000 \$ plus taxes), le stationnement de la bibliothèque (environ 8 000 pieds carrés pour 6 750 \$ plus taxes), le stationnement de la caserne (environ 8 800 pieds carrés pour 7 800 \$ plus taxes) et le parc des aînés (environ 900 pieds carrés, avec un rabais applicable pour 2 650 \$ plus taxes), pour un montant total de 19 550 \$ plus taxes;

CONSIDÉRANT la nécessité de concasser l'asphalte recyclé pour mener à bien ces travaux, pour un montant de 12 900 \$;

CONSIDÉRANT QU'une demande par invitation à Carrière Clément & Fils a soumis une offre répondant aux critères établis dans notre demande de soumission pour le pavage de divers emplacements municipaux et pour notre demande de soumission pour le concassage de l'asphalte recyclée;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando, que le conseil municipal de Kazabazua octroi le contrat à Carrière Clément & Fils pour procéder au concassage, grattage, nivellement et à la pose d'asphalte recyclé sur les sites susmentionnés, selon les termes de leur offre de service.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la municipalité de Kazabazua engage la dépense totale de 32 450 \$ plus taxes pour les travaux d'asphaltage;

ADOPTÉE

2024-07-142
6.3

MANDAT PROCUREUR – MISE EN DEMEURE DOSSIERS DE NUISANCE

ATTENDU que la municipalité a deux dossiers de nuisance qui la préoccupe et que ces nuisances existent depuis un temps;

ATTENDU qu'il n'y a aucun résultat de correction de la part des propriétaires;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ par Sylvain La France, **APPUYÉ** par Matthew Orlando et résolu;

QUE le conseil mandate notre procureur Me Rino Soucy de préparé une mise en demeure pour chaque dossier de nuisance matricule № 4289-47-2588 et matricule № 4190-82-9726 et si par la suite dans un délai raisonnable que la situation n'est pas corrigée, de procéder au recours légal.

ADOPTÉE

9.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est tenue. Quelques personnes posent des questions et émettent des commentaires.

10.


CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, le président déclare la clôture de l'assemblée. Il est 19h50.

Président

Secrétaire

Robert Bergeron,
Maire



Pierre Vaillancourt, DMA
Directeur général / Greffier-Trésorier

« Je, Robert Bergeron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».